



La prévention des Risques Professionnels et la logistique

21 février 2013

Bruno COMBASSON
21 février 2013



Présentation

- état des lieux, statistiques et coûts des accidents du travail, maladies professionnelles,
- son évaluation,
- ses acteurs, internes comme externes,
- la politique d'entreprise et ces objectifs

Sinistralité :

1000 ATA/an pour 10.000 salariés (400 établissements)
60.000 journées perdues et un coût supérieur à 4M€ par an
Tf entre 60 et 100 – Tg entre 3,5 et 4,5
AT graves lors de la circulation des camions et chariots élévateurs
50% AT et 90% MP liés aux manutentions manuelles et TMS

Contexte économique :

Rhône-Alpes, 2nde région française de logistique et 5ème pôle européen
Activité jeune en forte croissance (+30% des effectifs en 6 ans)
Appel à l'intérim / saisonnalité et difficulté de recrutement / pénibilité

Impacts sociaux

- **Santé** accidents, maladies, restrictions d'aptitude
- **Absentéisme, turn-over**
- **Ambiance de travail**
- **Motivation**

Impacts économiques

- **Coûts directs** accidents, maladies, corrections, cotisations...
- **Coûts indirects** qualité, productivité, délais, organisation dont (reclassement, formation, travail administratif en plus...)

Impacts "Image Entreprise"

- **Vis à vis des clients**
- **Vis à vis des futurs salariés de l'entreprise**

Impacts juridiques

- **Sanctions civiles et pénales**
- **Faute inexcusable (cf amiante)**

Coût des Accidents du Travail

5

6 tranches d'incapacité temporaire

- Sinistres avec prescription d'arrêt de moins de 4 jours (y compris sinistres sans arrêt) 294€
- Sinistres avec prescription d'arrêt de 4 à 15 jours 551€
- Sinistres avec prescription d'arrêt de 16 à 45 jours 1 679 €
- Sinistres avec prescription d'arrêt de 46 à 90 jours 4 449 €
- Sinistres avec prescription d'arrêt de 91 à 150 jours 8 608 €
- Sinistres avec prescription d'arrêt de plus de 150 jours 2 8184 €

4 tranches d'incapacité permanente (séquelles)

- Sinistres avec IP de moins de 10% 2 054€
- Sinistres avec IP de 10% à 19% 43 849 €
- Sinistres avec IP de 20% à 39% 92 585 €
- Sinistres avec IP de 40% et plus ou mortels 390 595 €

Montants calculés sur le CTN C 2012

Coût des Accidents du Travail

6

Maladies professionnelles

Canal carpien 11 000 €

Épaule enraidie 80 000 €

Lombalgie 50 000 €

Accidents du travail

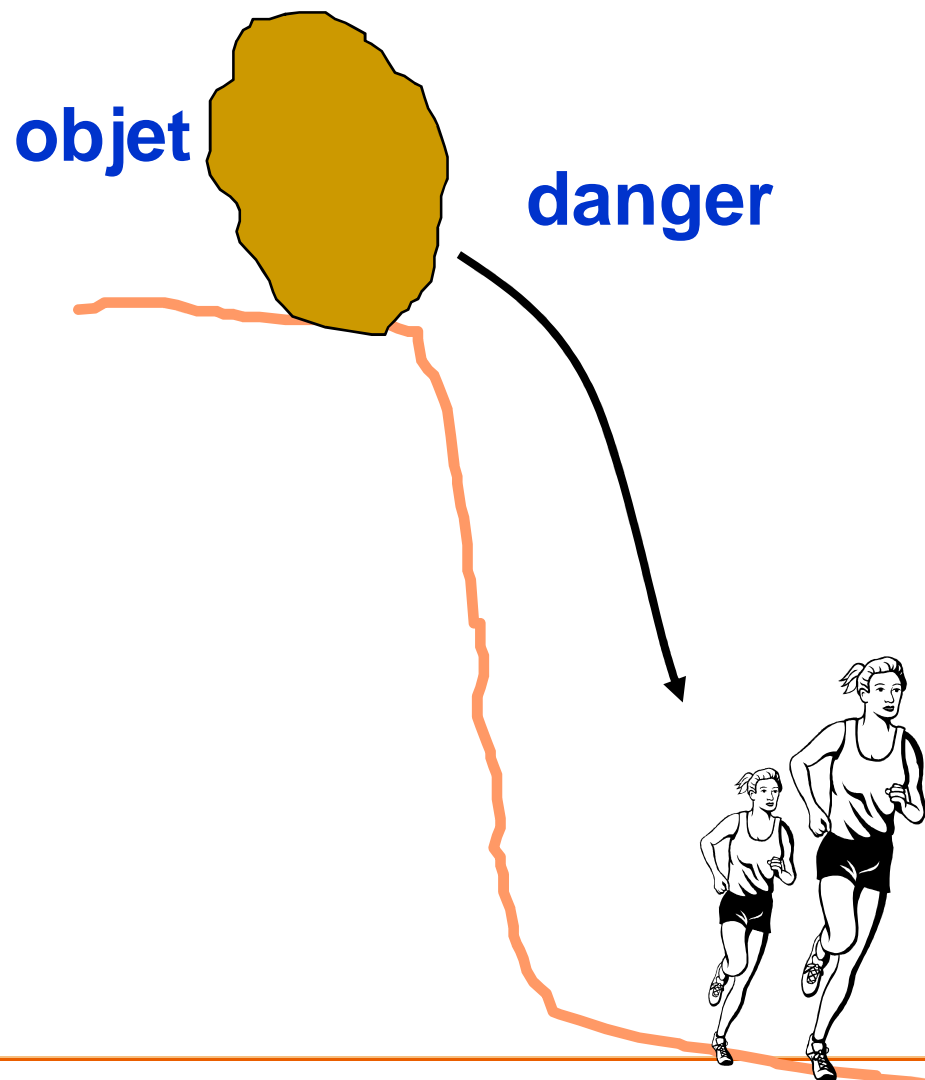
coût moyen d'un AT manutention avec arrêt 4 500 €

coût moyen d'un AT avec arrêt 3 000 €

*coût direct Sécurité
sociale des AT MP

Bruno COMBASSON
21 février 2013

L'évaluation des risques



DANGER
+
EXPOSITION
+
INDIVIDU
=
SITUATION
DANGEREUSE

L'évaluation des risques

Le Document Unique D'évaluation

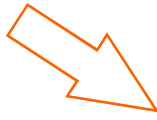
Situation actuelle		Évaluation du risque					Situation future		
Danger	Situation de travail à risque	Fr	Gr	Nbre de salariés exposés	Mesures de prévention existantes	Ev. Du risque résiduel	Actions à réaliser pour réduire le risque	Qui	Délai

L'analyse des AT

- ◆ la recherche des causes = O. T. H.
 - **Organisation** : gamme de fabrication, procédure d'intervention, horaire, flux de production, modification de production
 - **Technique** : modification de machine, changement de produit chimique, protection collective, aménagement de poste
 - **Humain** : formation, information, qualification

L'analyse des AT: pourquoi ?

FAIT



RASSEMBLE



INFORMATION

(action de prendre ou de donner connaissance d'un fait)



INTERPRETATION

(varie avec les enjeux, la culture,...)



DIVISE



JUGEMENT



BLOQUE



SANCTION

?

L'analyse des AT

REPRESENTATIONS DE L'ACCIDENT	ACTIONS QUI EN DECOULENT
fatalité / hasard	aucune
faute	sanction consigne
facteur humain	consigne information formation
agression mécanique ou physique	protection collective
phénomène complexe (multicausalité)	organisation formation information matériel structures

L'analyse des AT en Rhône Alpes

le recueil des informations = I. Ta. Ma. Mi

- Individu : qualification, âge, formation au poste de travail
- Tâche : travail prévu, travail réalisé, mode opératoire
- Matériel : outil, machines utilisées, état, caractéristiques des matières, produits chimiques utilisés
- Milieu : bruit, température, encombrement, état des sols, relations de travail, communication, rapports hiérarchiques et avec les collègues

Les acteurs internes :

- Directions
- Partenaires sociaux
- CHSCT
- Management
- Salariés.....

La réglementation (L. 4121-4 et suivants)

◆ **Le chef d'établissement** prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la **santé physique et mentale** des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.

Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Le rôle du chef d'établissement

➤ Le chef d'établissement est responsable de la politique santé et sécurité qu'il met en œuvre.

A ce titre,

- s'assure de la réalisation de l'évaluation des risques professionnels (Document unique)
- se porte garant de la bonne application des plans d'actions

Pour se faire,

- met en place une organisation
- met des moyens adaptés

Le rôle de l'encadrement

- vis à vis de l'intégration des nouveaux embauchés
 - présente l'établissement, l'organisation, les modes opératoires, les consignes spécifiques au secteur et aux postes de travail (EPI, machines, engins, circulation, secours...)
 - **l'encadrement applique la formation obligatoire aux risques professionnels**

Le rôle de l'encadrement

- vis à vis des relations ascendantes, descendantes et transversales
 - assure le reporting auprès de sa hiérarchie, est force de propositions, sollicite les acteurs de la prévention (CHSCT, resp. sécurité), communique avec son équipe
 - **l'encadrement prévient et anticipe les risques professionnels, les accidents du travail et les maladies professionnelles**

Le rôle de l'encadrement

- vis à vis de la formation
 - accompagne son équipe afin qu'elle acquière les compétences nécessaires pour tenir les postes de travail en sécurité
 - **l'encadrement favorise un bon climat social et diminue les risques**
- vis à vis de la santé et la sécurité de son équipe
 - décline de manière opérationnelle la politique de prévention du magasin au sein de son équipe, a des compétences managériales à travers la maîtrise des risques
 - **l'encadrement fait preuve d'exemplarité afin de fédérer son équipe**

Le rôle de l'animateur sécurité

➤ vis à vis de la direction

conseille la direction dans la mise en place de la démarche de prévention, anime la sécurité au sein du magasin

➤ vis à vis de l'encadrement

accompagne l'encadrement dans son management de la prévention

➤ vis à vis du CHSCT

s'appuie des compétences et du vécu opérationnel du CHSCT

=> Cette fonction transversale doit être soutenue par la Direction du magasin

Le rôle du CHSCT

- contribue à la promotion de la prévention
- peut procéder à des études et analyses de poste
- réaliser une analyse suite à AT
- fait remonter les dysfonctionnements identifiés
- apporte un avis sur la démarche de prévention et les orientations prises par la direction
- présent dans votre établissement (> 50 salariés)

**Tous les salariés sont des
acteurs de prévention au sein
d'un établissement.....via un/des
outils de management**

Les acteurs externes

- l'inspection du travail
- les services de prévention des CARSAT
- les Médecins du travail
- les experts (ergonomes, psychologues...)
- tous acteurs contribuant à la prévention

La politique d'entreprise

Les valeurs essentielles

Pour bien réussir une démarche de prévention au sein de l'entreprise, 3 valeurs essentielles :

- le respect de la personne
 - préserver la santé et améliorer les conditions de travail
- la transparence
 - adhésion du personnel, confiance, transparence
- le dialogue social
 - impliquer les salariés, les instances représentatives

L'Objectif: améliorer des conditions de travail en logistique c'est:

- Optimiser l'organisation des flux en lien avec les choix de processus logistiques
- Optimiser la préparation de commandes dans les espaces de picking en racks, en réduisant les contraintes posturales
- Optimiser la préparation des commandes mécanisée, en réduisant les risques TMS
- Optimiser la conception des emballages, en facilitant leur préhension et la manutention manuelle
- Optimiser les supports de préparation, en réduisant les contraintes physiques et mentales
- Améliorer l'attractivité du métier de préparateur de commandes, en enrichissant le contenu du travail
- Optimiser les systèmes de gestion informatiques, en réduisant les risques TMS

Les Axes de travail

- Le bruit
- La température
- L'éclairage
- Les sols
- Le matériel roulant
- Les supports d'information
- Les supports de préparation
- Les circulations
- Les zones de picking

A votre écoute

Bruno COMBASSON
21 février 2013



MERCI DE VOTRE ATTENTION

